

Bon No: 004419184	1ere Gachée: 14:44 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 27/05/2026 référence commande(2): 03 24 38 51 80	reap260526142930	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 411623 chantier: 162317	PERRIER CDFS05302026001376		RUE DU CHATEAU 08300 RUE DE CHATILLON 06.74.09.30.80 51170 Saint-Gilles		Véhicule: M18 8x4 THIERRY THIERRY THIERRY
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
14:37					CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton NFB353A350	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XA2	Classe Chlorure CL 0,65	consistance(7) S3 Dmax 20
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45
appellation commerciale C35/45 XA2/XD3 S3 Dm20 CEM3 35					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI LAMBERT CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:					
signature:					

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1